

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-7-4-7

Séance du mardi 13 juillet 2021

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITATS DE HAUTE-ALSACE ET MODALITÉS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS AUX ADMINISTRATEURS D'ALSACE HABITAT

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-4 portant fixation du nombre des membres du conseil d'administration d'un office public de l'habitat ayant voix délibérative,
- VU l'article L. 1524-5 alinéa 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de maintenir l'effectif du Conseil d'administration d'Habitats de Haute-Alsace en fixant le nombre des membres y siégeant avec voix délibérative, à 23, conformément à l'article R 421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Désigne, à parité, les membres représentant la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Conseil d'administration d'Habitats de Haute-Alsace ayant voix délibérative :
 - o au titre des personnalités qualifiées :
 - Monsieur Jean-Luc LIPS, Président de l'OFSA et ancien Directeur de Procivis Alsace ;
 - Madame Monique LIERMANN, 1^{er} Adjointe au Maire d'Illzach en charge de l'urbanisme et PLU, Présidente d'Habitat et Loisirs pour le 3^{ème} âge et Conseillère Communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération ;
 - Monsieur Denis ANDOLFATTO, ancien Adjoint aux finances au Maire de Huningue et Président de la CALEOL de l'agence de Huningue ;
 - Madame Marianne LOEWERT, 1^{ère} Adjointe au Maire de Buhl, Conseillère à la Communauté de communes de la Région de Guebwiller et membre de la CALEOL de Guebwiller ;
 - Monsieur Michel HABIG, ancien Président de Habitats de Haute-Alsace, Maire d'Ensisheim, Président de la Communauté de communes Centre Haut-Rhin et administrateur de Rhénalia ;
 - Madame Isabelle TRENDEL, Maire de Village Neuf, Conseillère communautaire de Saint Louis Agglomération ;
 - Monsieur Hubert CHEVARIER, ancien responsable du service Habitat du Département du Haut-Rhin / Monsieur Alexandre PROBST, responsable de l'ADIL 68

- Désigne un membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :
 - Madame Florence MURE BOY, Présidente de l'association de la Manne Emploi.

- Autorise, en application de l'alinéa 10 de l'article L 1524-5 du CGCT, les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au Conseil d'Administration d'Alsace Habitat à percevoir une rémunération nette dans la limite de 4 500 € annuels au titre de leur fonction d'administrateur pour leurs participations aux Conseils d'Administration et aux différents Comités institués par le Conseil d'Administration.

- Autorise, en application de l'alinéa 10 de l'article L 1524-5 du CGCT, l'administrateur exerçant la fonction de Président à percevoir une rémunération nette dans la limite de 13 200 € annuels.

M. Lucien MULLER, en sa qualité de Président de Habitat de Haute Alsace et M. Etienne WOLF, en sa qualité de Président d'Alsace Habitat, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité